

Arcueil, le 13 octobre 2026

La Directrice du service interacadémique
des examens et concours

à

Mesdames et Messieurs les chefs des divisions examens
et concours des rectorats de la zone Nord
Mesdames et Messieurs les Directeurs des services
départementaux de l'éducation nationale

Objet: **Modalités d'inscription des candidats au
CAP Agent vérificateur d'appareils extincteurs (AVAE) – Session de juin 2027**

Je vous rappelle que la France est divisée en deux zones pour l'organisation du CAP Agent Vérificateurs d'Appareils Extincteurs (AVAE).

- **La ZONE NORD** est gérée par le SIEC :
départements 02, 08, 10, 14, 16, 17, 18, 21, 22, 27, 28, 29, 35, 36, 37, 41, 44, 45, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 68, 72, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 85, 86, 88, 89, 91, 92, 93, 94, 95 et les Départements ou Régions français d'Outre-Mer (DROM) et les Collectivités d'Outre-Mer (COM).
- **La ZONE SUD** est géré par l'académie de LYON :
départements 01, 03, 04, 05, 06, 07, 09, 11, 12, 13, 15, 19, 20, 23, 24, 25, 26, 30, 31, 32, 33, 34, 38, 39, 40, 42, 43, 46, 47, 48, 63, 64, 65, 66, 69, 70, 71, 73, 74, 81, 82, 83, 84, 87, 90.

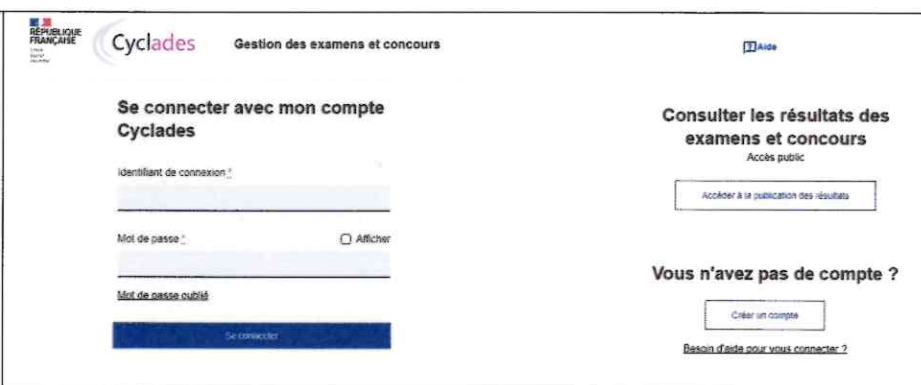
La gestion des CAP dans l'application Cyclades impose aux candidats de s'inscrire dans l'académie de leur département de résidence. Il est impératif que chaque académie ouvre le « CAP Agent vérificateurs d'appareils extincteurs », et transfère les candidats de la Zone Nord, au SIEC pour la gestion des épreuves.

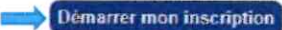
Au sein du groupement d'académies de la zone nord, les modalités d'inscription à l'examen du CAP Agent Vérificateur d'Appareils Extincteurs - session 2027 sont les suivantes :

1. Procédure d'inscription

Les candidats scolaires et/ou individuels salariés des académies s'inscrivent sur le lien suivant :

- Via l'internet à l'adresse suivante : <https://candidat.examens-concours.gouv.fr/>
- Ce portail candidat est commun à tous les candidats qui souhaitent s'inscrire aux examens ou aux concours gérés dans Cyclades

• Je vais m'identifier si je possède déjà un compte (Me connecter), • ou créer mon compte candidat (Créer mon compte).			
Je suis candidat non scolarisé (ex : INDIVIDUEL SALARIÉ) : • Je dois créer un compte candidat. • L'identifiant de ce compte est mon adresse email.			
	Sélectionner un examen - BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL - BACCALAURÉATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE - BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE - BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR - BREVET PROFESSIONNEL - CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	Sélectionner une académie ou un pays d'inscription - ACADÉMIE D'AX MARSEILLE - (2026) - ACADÉMIE D'AMIENS - (2026) - ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS - (2026) - ACADÉMIE DE BESANCON - (2026) - ACADÉMIE DE BORDEAUX - (2026) Sélectionnez votre académie	


Parcours sélectionné :
 [Examen](#) > [CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE](#) > [2027](#) >




2. Période d'inscription

Chaque académie fixe les dates de ses périodes d'inscription.

Pour les académies de Créteil, Paris et Versailles l'inscription des candidats se déroule du **Mercredi 14 octobre 2026 à partir de 14h au Mercredi 18 novembre 2026 à 23h59**.

Les documents nécessaires à l'inscription sont les suivants :

- Récapitulatif de candidature **daté et signé**
- Photocopie claire et lisible de votre carte d'identité, de votre passeport ou de votre titre de séjour en cours de validité ;
- En cas de bénéfice*, la photocopie du relevé de notes du bénéfice est demandé ;
- Si vous demandez une/des dispense(s) pour les épreuves générales, joindre obligatoirement la photocopie de votre diplôme obtenu dans l'union européenne et le relevé de notes (les diplômes obtenus HORS union européenne n'ouvrent pas droit à dispense)
- Les candidats individuels, de la formation continue, en enseignement à distance peuvent demander à être dispensés de l'épreuve d'Education Physique et Sportive (EPS) directement à l'encre rouge sur la confirmation d'inscription sans avoir à fournir de justificatif.
- Fiche de renseignement complétée (uniquement pour les candidats libres/individuels) ;

* Le **bénéfice** a une **durée de validité de cinq ans à partir de la date d'obtention**.

3. Récapitulatif de candidature

C'est au candidat **d'éditer son récapitulatif d'inscription** et de le retourner, signé et accompagné des pièces justificatives **à l'académie de son lieu de résidence**.

Le récapitulatif de candidature, validé par la signature du candidat, a valeur **d'inscription définitive**. Par conséquent, aucune demande de modification ultérieure ne sera prise en compte.

Je vous prie de bien vouloir assurer la diffusion la plus large possible de cette information auprès de vos candidats et/ou collaborateurs de votre académie.

4. Fin de session

La publication des résultats et des relevés de notes sur Cyclades, sera assuré par le SIEC pour l'académie Nord. Seules l'édition et les modalités de distribution des diplômes, une fois les notes et décisions récupérées sur Cyclades, reviendront à la charge **de chaque académie**.

Je vous remercie, par avance, de votre précieuse collaboration.